

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01.04.2017

SERVICE DE TRANSACTION AGENCE DE MARSEILLE

Ces honoraires comprennent :

L'estimation du prix de vente,

L'établissement de la fiche technique et le cas échéant d'un plan du bien à vendre,

La présentation et la publicité du bien à vendre,

La réception et la sélection des acquéreurs,

Les visites du bien à vendre,

L'étude du financement des acquéreurs,

La rédaction des actes juridiques,

La garantie du dépôt de séquestre,

La transmission au notaire pour authentifier la vente,

La signature de l'acte notarié.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (TRANCHES CUMULATIVES)	€TTC
Minimum de Perception	5.100,00€
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche jusqu'à 250.000 €	6,00 %
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche au-delà de 250.000 €	5,00 %

SERVICE DE LOCATION

BAUX D'HABITATION soumis aux dispositions de la Loi du 6 Juillet 1989	€ TTC	
Honoraires de constitution et d'agrément du dossier locataire, de rédaction de bail à la charge	10,20 %	
du mandant (basé sur le loyer annuel hors charges)	10,20 /0	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du mandant	3,00 €/m²	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail à la charge du locataire		
En zone très tendue	12,00 €/m²	
En zone tendue	10,00 €/m²	
Pour le reste du territoire	8,00 €/m²	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge du locataire	3,00 €/m²	
Honoraires d'inventaire du mobilier dans le cadre de location meublée à la charge du mandant	210,00€	
BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS à la charge du locataire		
Recherche de locataire : Présentation de l'offre de location à la clientèle, publicités, visite,		
constitution et étude du dossier du candidat locataire : Honoraires de location	12,00 %	
(basé sur le loyer triennal net de charges)		
Etablissement du bail et renouvellement		
Minimum de perception	500,00€	
Sur tranche de loyer triennal inférieur à 11.000 €	1,60 %	
Sur tranche de loyer triennal supérieur à 11.000 €	1,09 %	
Honoraires d'état des lieux (basé sur le loyer triennal net de charges)	2,40 %	
CESSION DE FONDS DE COMMERCE		
Sur le prix de cession	15,00 %	

Les prix indiqués ci-dessus seront augmentés chaque année au 1er Janvier en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE sur la base de l'indice du 3ème trimestre 2014 valeur 1.627. Les prix indiqués ci-dessus sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20 %.